

notre pensée, nous dirions que tout ce débat nous a paru empreint d'une inexprimable bassesse. Le mot est dur, mais il est juste. Remarquez bien que nous ne l'appliquons pas à tout ce qui s'est dit dans cette séance. Il y a été signalé des abus incontestables, des anomalies réelles. Mais nous parlons de la thèse fondamentale qui a servi de base à la discussion : l'incompatibilité radicale des distinctions honorifiques avec le régime de la démocratie, l'outrage à l'égalité que comportent les titres d'honneur dans une société comme la nôtre. Et nous maintenons qu'il y a quelque chose de bas dans cette haine de la distinction constatée par un titre ou par un symbole extérieur. Condamnez les abus tant que vous voudrez ; nous en sommes. Mais ne venez pas prétendre qu'il est contraire à la justice, à la dignité humaine et aux libertés populaires, que le talent, la vertu, la bienfaisance, le dévouement au bien public, l'exercice des grandes fonctions sociales soient reconnus et signalés d'une façon tangible par un titre ou une marque d'honneur. Cette fureur de nivellement est un des pires aspects du préjugé démocratique. Elle dénote un déplorable état d'esprit, une mentalité étroite et peu digne d'estime. Elle s'inspire des instincts les moins nobles de la nature humaine.

Répétons-le donc à nos niveleurs parlementaires. L'égalité sociale est une chimère. L'imbécile n'est pas l'égal de l'homme de génie, l'ignorant n'est pas l'égal du savant, le nain n'est pas l'égal du colosse, le bandit n'est pas l'égal du saint, le mauvais citoyen n'est pas l'égal du bienfaiteur public. Autant l'égalité de nature et l'égalité de fin dernière sont des vérités incontestables, autant l'égalité des aptitudes, des facultés, des conditions et des services est une insoutenable absurdité.

On nous permettra de citer ici l'opinion d'un démocrate très orthodoxe, de M. Thiers. Défendant l'institution de l'ordre de la Légion d'honneur contre les critiques qu'elle avait